



Type d'aide	<b>Aide au fonctionnement</b>
Contexte	<p>Si le Département des Yvelines bénéficie d'un nombre significatif d'associations et d'équipements culturels, leur répartition sur le territoire reste inégale.</p> <p>Pour répondre à cette problématique, cet appel à projets intègre deux dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- une offre culturelle itinérante, configurée comme un parcours sur les lieux de vie des habitants ;</li><li>- et une offre culturelle construite autour de l'itinérance des publics.</li></ul> <p>Cette aide a pour objectif de soutenir des pratiques nomades qui renouvellent la relation des Yvelinois à leur territoire et contribuent à sa dynamique.</p>
Objectifs départementaux	<ul style="list-style-type: none"><li>• Enrichir et rééquilibrer l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire yvelinois pour assurer à chacun un égal accès à la culture ;</li><li>• Travailler sur le désenclavement en aidant au développement de projets rapprochant l'offre culturelle des bassins de vie des habitants ;</li><li>• Favoriser la coopération, la mixité des acteurs et créer une dynamique territoriale ;</li><li>• Permettre l'émergence de réseaux d'acteurs, susceptibles de se développer et d'impulser de nouveaux projets.</li></ul>
Bénéficiaires	Personnes morales de droit public ou privé (hors entreprises), ayant au moins un an d'existence.
Principes	<p>Cet appel à projets concerne toute initiative culturelle basée sur le principe d'une « itinérance » qui doit valoriser les ressources d'un territoire et impliquer ses habitants. En ce sens tout projet reposant uniquement sur la diffusion de spectacles ou d'évènements ne pourra être retenu. L'offre peut s'appuyer sur un équipement existant ou sur un dispositif mobile. Il s'agit d'assurer une présence culturelle là où elle fait défaut mais, plus encore, de créer, pour qui en profite, l'envie de renouveler l'expérience.</p>
Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"><li>• S'intéresser en priorité aux territoires ruraux ou éloignés des structures culturelles, aux zones urbaines défavorisées et/ou sous dotées et, mieux, créer des passerelles entre espaces rural, semi-urbain et/ou urbain ;</li><li>• Contribuer à l'attractivité du territoire en associant au projet des acteurs locaux ;</li><li>• Favoriser la mixité et l'ouverture à l'autre ;</li><li>• Afficher une ambition en termes de créativité et de renouvellement de l'offre sur les Yvelines.</li></ul> <p>Un projet soutenu en 2019 et reconduit, ne peut être aidé en 2020.</p>
Règles de cumul	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cumulable avec une aide culturelle à l'investissement ;</li><li>• 1 seul projet « Itinérances » retenu par porteur et par an.</li></ul>
Montant de l'aide	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>taux : jusqu'à 30 % du coût du projet ;</b></li><li>• <b>plafond : 30 000 € ; plancher : 1 500 €</b>, le coût du projet doit être d'un montant minimum de 5 000 €.</li></ul> <p><b>Restriction</b> : montant de l'aide soumis aux règles de cofinancement du Code général des collectivités territoriales ; instruction des demandes dans la limite des crédits disponibles ouverts à ce titre au budget départemental.</p>

## EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS EN 2019

Le projet « **La boîte à joujoux** » porté par l'Association Ensemble Instrumental Contrastes (EIC) repose sur la mise en place d'une représentation musicale précédée d'une promenade à destination d'un public familial. L'Association Ensemble Instrumental Contrastes a eu l'idée originale d'articuler spectacle musical et déambulations pédestres pour permettre de créer un événement fédérateur et convivial pour les habitants. Les spectateurs auront ainsi la possibilité, au cours de quatre stops, de découvrir le patrimoine local des communes rurales participantes et de conclure sur un spectacle jeune public, « La boîte à joujoux » de Claude Debussy et André Hellé.

Montant de l'aide : 7 500 € ; territoire concerné : Terres d'Yvelines

Le projet « **Iti'B.D. Buc** » porté par la commune de Buc s'inscrit dans la démarche « hors-les-murs » du festival B.D. de Buc, initiée en 2017. Quatre mini festivals vont s'implanter sur le territoire : deux dans des communes rurales (Grosrouvre et Autouillet), un au sein du service médico-social du SAJH Domaine de Mérantais à Magny-les-Hameaux et un dans un établissement pénitentiaire des Yvelines. Rencontres d'auteurs, dédicaces et ateliers de réalisation de supports graphiques seront proposés à l'occasion de ces quatre stops. Les productions seront exposées lors du festival B.D. de Buc de 2020.

Montant de l'aide : 30 000 € ; territoires concernés : Terre d'Yvelines, Saint-Quentin-en-Yvelines

## COMMENT DEPOSER UN PROJET

**Vous n'avez pas de compte utilisateur :**

**Vous devez tout d'abord créer un compte utilisateur** sur le Portail des subventions du Conseil départemental, ouvert toute l'année, à l'adresse suivante : <https://partenaires.yvelines.fr/Extranet> et **obtenir un mot de passe** (compter une semaine maximum de délai) ;

**Vous avez déjà créé un compte utilisateur :**

Munissez-vous de votre mot de passe (identifiant ou mot de passe égaré : RdV sur la page d'accueil du portail) ;

**Connectez-vous sur le portail et complétez le formulaire** accessible du 1<sup>er</sup> janvier au 14 février 2020 ;

**Joignez-y les pièces à fournir ;**

**Validez le dépôt en ligne du dossier complet** avant le 14 février 2020, minuit.

## PROCESSUS DE SELECTION

Un **comité de sélection** composé d'élus, de personnes qualifiées et de référents du Département se réunit. Sur proposition de ce comité, **l'Assemblée départementale** décide des projets soutenus et vote l'attribution des aides.

## CALENDRIER de la campagne\*

**Date limite de dépôt de la demande :** 14 février 2020

**Comité de sélection :** avril 2020

**Commission permanente du Conseil départemental :** juin 2020

**Signature d'une convention :** juin / juillet 2020

**Versement de l'aide :** juillet/ août 2020, en une fois si la subvention est inférieure à 23 000 €, en deux fois (80 % puis 20 % sur présentation d'un bilan et de justificatifs) si la subvention est supérieure à 23 000 €

**Transmission des indicateurs d'évaluation :** mois suivant la réalisation du projet

\*NB : le projet ne doit pas avoir débuté avant le vote de l'aide, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le comité de sélection.

## CONTACT

[monassistance.DAQV@yvelines.fr](mailto:monassistance.DAQV@yvelines.fr)